

L'organisation du groupement

L'organisation du groupement

« Fil Rouge 35” est un Groupement de Coopération Médico-sociale.

A l'issu de l'expérimentation, cette forme juridique a été choisie pour éviter de créer une nouvelle institution, pour construire un dispositif qui engage chacun des membres dans une responsabilité partagée autour de cet objet commun qu'est l'inclusion socio-professionnelle des personnes présentant des troubles psychiques.

Cet engagement des institutions confère aux dynamiques partenariales, une dimension structurelle. Sa concrétisation par la mise à disposition de personnel au groupement, illustre la dimension opérationnelle de cette coopération.

Si la question de l'inclusion des personnes présentant des troubles psychiques a longtemps été ignorée, voir déniée, aujourd'hui cette préoccupation est de mieux en mieux prise en compte par les professionnels du soin, de l'insertion, de l'action sociale au sein de chaque structure engagée dans le groupement.

Comme tout Groupement de Coopération Médico-sociale, l'instance dirigeante de Fil Rouge 35 a son Assemblée Générale qui est présidée et représentée par un administrateur.